

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



Accompagnement à la VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

CFPPA - REINACH FORMATIONS



OBJECTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT

Faire valider les compétences acquises par l'expérience professionnelle, personnelle et sociale pour l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

La VAE peut être une démarche individuelle et/ou une démarche initiée et portée par une entreprise. Elle concerne les métiers de l'agriculture, de la forêt, du paysage et de l'agroalimentaire (tous les diplômes du Ministère de l'Agriculture).

PUBLIC CIBLÉS PRÉ-REQUIS

La VAE s'adresse :

- à toute personne ayant exercé des activités qui correspondent à celles visées par le diplôme et souhaitant faire reconnaître officiellement son expérience, obtenir une certification en cohérence avec ses responsabilités et sécuriser son parcours professionnel.
- aux entreprises souhaitant faire valoir les compétences internes et accompagner l'évolution des personnels dans une démarche de motivation, de fidélisation des salariés et de pérennisation des savoir-faire.

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

- Le coût de l'accompagnement dépend de la certification visée et des modalités pédagogiques.
- Formation éligible aux dispositifs de financement CPF, Vivéa...

Pour plus d'information, contactez notre centre de formation.

ACCESSIBILITÉ ET ACCOMPAGNEMENT



Le centre est signataire de la charte H+ pour l'accompagnement des publics ayant une reconnaissance de handicap.

Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin et après étude du dossier.

ACCOMPAGNEMENT PAR LE CFPPA

Inscrite dans le code du travail, la VAE fait partie du champ de la formation professionnelle continue.

Le CFPPA accompagne pour l'ensemble des diplômes du Ministère de l'Agriculture, du CAPa au BTSa pour la rédaction du dossier de validation et la préparation au jury.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATIONS

L'accompagnement peut être réalisé en présentiel ou distanciel. Nous veillons à l'adapter au rythme du candidat.

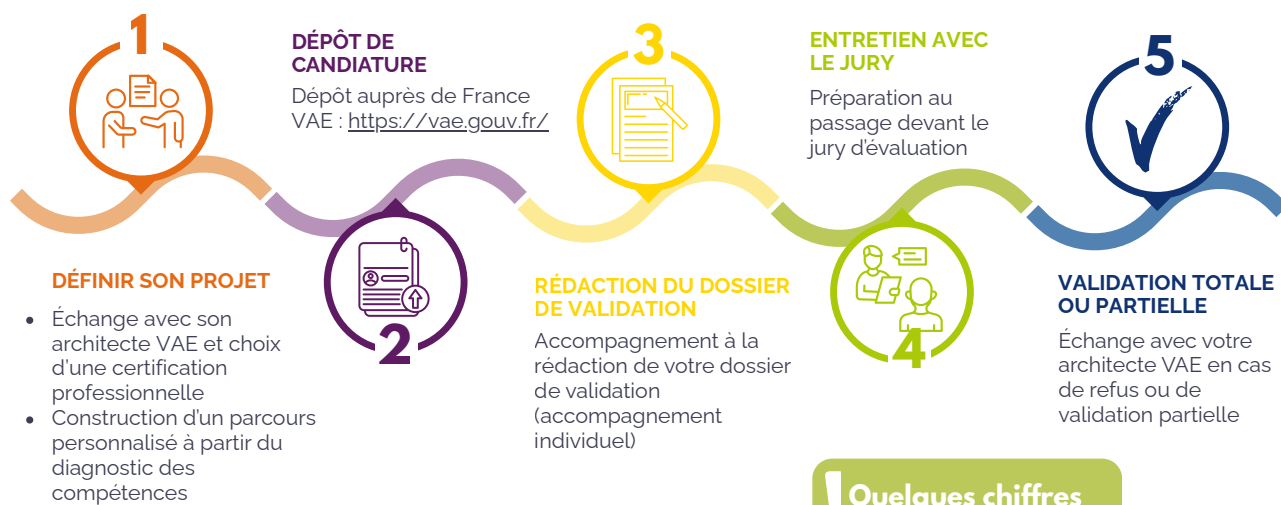


LA VAE POUR LES ENTREPRISES

Dans le cas d'une construction de projet avec les salariés volontaires, les étapes sont les suivantes :

- Définir avec chaque salarié les diplômes, titres ou certificats de qualification professionnelle les mieux adaptés à sa situation
- Estimer les besoins d'accompagnement des salariés (en interne comme en externe)
- Suivre le déroulement de la démarche dans la durée (12 à 18 mois)
- Faire le point avec les salariés concernés à l'issue du jury

LES ÉTAPES CLÉ DE LA VAE



! Quelques chiffres

- ✓ 100% de réussite au diplôme
- ✓ Satisfaction : 9.25 sur 10 sur les 3 dernières années



! CONTACTS

Aurélie Michez
Architecte accompagnatrice
de parcours sur France VAE

☎ 04 79 26 48 56
07 85 74 12 83
✉ aurelie.michez@educagri.fr



Plus d'infos ici



CFPPA - REINACH FORMATIONS
1031 Avenue Charles Albert
73290 LA MOTTE SERVOLEX
04 79.25.42.02
cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr
www.reinach.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

